

Chinois une quantité de choses extraordinaires. Ils ont dans leurs bandes quelques prestidigitateurs fort habiles qui, par exemple, se tirent dans la bouche un coup de pistolet, puis recrachent la balle. D'où leur renom d'invulnérables. Ou bien ils font croire qu'ils peuvent, à volonté, s'enlever jusqu'au ciel, etc., etc.

Malheureusement pour eux, ils eurent avec les Chinois catholiques de Ho-Kien-Fou un combat assez sérieux où leur réputation d'invulnérabilité subit un rude choc. Les catholiques, armés d'excellents fusils Gras ou Mauser réformés que leur avaient fournis les missionnaires, en tuèrent une centaine. A la suite de quoi ils remontèrent sur Paoting-Fou, affichant partout sur leur route des placards décrétant, pour le 20 de la dernière lune (le 19 avril), l'extermination de tous les Européens, de tous les catholiques et l'incendie des maisons ou édifices catholiques, protestants ou européens.

A vrai dire, ces affiches ne nous émuèrent guère, car il en paraît autant tous les mois, œuvres d'énergumènes ou de fous; mais cette fois c'était un peu plus sérieux, et le soir, en me couchant, cette nuit de la 20^e lune, j'avais très soigneusement chargé mon fusil et je l'avais mis à la tête de mon lit. D'ailleurs il ne vint personne, sinon quelques centaines de soldats chinois, chargés de faire plusieurs arrestations de chefs notoires de Boxeurs... Henri M...

Depuis que cette lettre a été écrite, la terre de Chine a été le théâtre des plus épouvantables massacres. Le ministre d'Allemagne à Pékin a été l'une des premières victimes. Qu'est-ce que l'avenir nous réserve de ce côté? Nul ne le sait, mais en tout cas, il y a un point noir à l'horizon et il grossit tous les jours, toutes les heures.

CHRONIQUE LOCALE

La question DES POMPES FUNÈBRES

Cahier des charges invisible. — Lettre de M. Vaucamps père. — L'Union Commerciale et le Conseil municipal. — Polémique intéressante sur l'utilité des groupements

Plus ça continue, plus c'est la même chose. On a beau réclamer la publication du cahier des charges des pompes funèbres, on a beau formuler le désir très légitime d'ailleurs, de savoir exactement jusqu'où vont les droits du concessionnaire, on a beau clamer sur tous les toits que le public tourquennois ne connaît pas les clauses du marché de gré à gré et que, dès lors, il ignore ce qu'il doit débours, c'est comme si... on chantait dans un violon.

Ce mauvais vouloir apporté par l'administration municipale à communiquer un document qui intéresse tous les Tourquennois sans distinction, ne se qualifie pas et cette attitude bizarre donne lieu à toutes sortes de conjectures. Il n'y a que ce qui gêne qu'on a des raisons de tenir caché, et nous sommes donc en droit de dire et de répéter: on ne montre pas le cahier des charges parce qu'il est mal établi. Autrement dit, les choses ont été faites à la légère; M. Dron a été «roulé» peut-être, et il ne veut pas l'avouer. Pourtant faute confessée n'est-elle pas à moitié pardonnée?

Donc encore une fois et avec plus d'insistance que jamais nous demandons qu'on publie le cahier des charges dans les journaux, afin que tous nos concitoyens puissent en prendre connaissance. On placarde bien sur les murs le tarif de l'octroi et les dimensions de l'affiche sont si grandes, que l'afficheur, pour effectuer sa besogne, doit se servir d'une échelle; le marché de gré à gré des pompes funèbres ne contient que la moitié, à peine, assure-t-on, du tarif de l'octroi. Qu'est-ce donc qui s'oppose à ce qu'il soit collé sur les murailles?

M. Augustin Vaucamps père nous demande l'insertion de la lettre qui suit. Elle n'apprendra peut-être rien de nouveau à nos lecteurs qui sont maintenant fixés sur cette question, mais elle démontrera qu'elle est en correspondance absolue d'idées avec ce que nous avons dit nous-même. Le fait concédé par M. Dron et certifié par lui d'avoir été obligé

d'annexer au cahier des charges, et cels dans le but d'obtenir plus facilement l'autorisation ministérielle, constitue une faute administrative grave et qu'en français populaire on dénomme une bourde.

Voici la lettre de M. Vaucamps:

Tourcoing, le 5 juillet 1900.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de reproduire les quelques lignes suivantes qui sont encore, ce me semble, pleines d'actualité, la question qui m'occupe n'ayant toujours pas reçu de solution: Je lis dans l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* paru le 22 juin et donnant le compte-rendu sténographié et officiel de la séance du Conseil municipal du 19 de ce mois, les déclarations suivantes:

M. le Maire... « Comment! on nous accusera d'avoir mal agi! d'avoir travaillé contre les intérêts des Tourquennois, et c'est celui-là même qui prend la tête du mouvement. M. Vaucamps, que j'ai vu un beau jour venir me proposer de traiter de gré à gré avec lui. »

M. le Maire a déclaré seulement le 19 juin que je suis allé le trouver pour traiter; ce qu'il n'a pas dit c'est que ma démarche n'a été faite qu'après que j'ai eu acquis la certitude qu'il n'y aurait pas d'adjudication. Je lui ai demandé de traiter de gré à gré avec un Tourquennois plutôt qu'avec un étranger ou s'il y avait une adjudication, qu'il veuille bien me le faire savoir; donc s'il a traité avec une compagnie étrangère c'est de parti-pris.

Le Maire a avoué du même coup que le contrat a été passé du temps de l'ancien conseil. Ce qui prouve que si son intention n'avait pas été d'évincer de parti-pris les Tourquennois il les aurait prévenus en temps utile. On lit plus loin:

M. le Maire. « Je vous dis oui. Voilà le tarif, voilà maintenant le traité signé par moi mais non encore signé par le Ministre de l'Intérieur. Je vous ferai remarquer que nous ne pouvions pas mentionner dans le traité toutes les restrictions que j'ai fait apporter. Si j'avais voulu les y mettre, le ministre ne les aurait jamais approuvées; mais j'ai les engagements pris devant moi consignés dans des lettres qui m'ont été adressées comme Maire de Tourcoing, lettres versées au dossier. »

Donc M. le Maire a avoué avoir employé un procédé incorrect; cela était intéressant à constater.

Nous en saisissons qui de droit et il sera curieux de voir si je frapperai un nouveau coup d'épée dans l'eau.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

A. VAUCAMPS PÈRE.

Comme conclusion, nous tenons à déclarer à M. Dron que jusqu'au moment où il n'aura pas rendu publique la teneur du cahier des charges que tout contribuable a le droit d'exiger, nous ne le laisserons pas tranquille.

S'il se moque du public, c'est son affaire. En attendant nous le rappellerons aux sentiments du devoir chaque fois que paraîtra ce journal. Vous nous avez bien compris, Monsieur le Maire; vous voulez jouer au petit soldat, tant pis pour vous.

Si cette histoire vous amuse... nous allons la recommencer.

L'Union Commerciale ne lâche pas pied et il faut rendre hommage à la tenacité qu'elle apporte à défendre les intérêts des commerçants Tourquennois.

L'*Avenir* n'est pas du tout de cet avis et cela se comprend puisque l'Union Commerciale se permet de critiquer un acte de M. Dron. Mais l'Union Commerciale se moque des récriminations de l'*Avenir* comme de Colin Tampon et elle continue droit son chemin: tout le monde doit la féliciter de son énergique attitude.

Voici une nouvelle lettre que l'Union Commerciale adresse à la municipalité:

« A Monsieur le Maire,
» A Messieurs les Adjoints,
» A Messieurs les Conseillers municipaux de la ville de Ville de Tourcoing,
» Messieurs,

» Avant de continuer à démontrer publiquement et par plus d'un exemple, combien le monopole concédé à la Société Générale des Pompes funèbres atteint gravement, non seulement les commerçants de la ville, mais également la population tout entière, l'Union Commerciale croit de son devoir d'appeler votre attention sur les renseignements complémentaires qu'elle vient de recevoir des villes où ce monopole est exercé par ladite Société générale des pompes funèbres.

» Il résulte de l'ensemble des réponses que, partout les habitants se plaignent des tarifs élevés du transport des corps et des accessoires réclamés par ladite Société, (la même qui exploite à Tourcoing), et du grave préjudice que cette Société cause, (par la raison qu'elle est toujours informée la première

à chaque décès, à un grand nombre de commerçants, pour toutes les fournitures relatives au deuil, sans aucun profit pour les familles intéressées.

» Il est malheureusement trop certain, malgré les promesses de l'Administration en cette question des Pompes funèbres, que la Société étrangère fera à bien des branches du commerce local un tort considérable.

» L'Union Commerciale qui désire obtenir en cette affaire une solution donnant toute garantie et toute satisfaction à la population et au commerce tourquennois, a tenu à intercéder près M. le Ministre de l'Intérieur, à seule fin de ne pas ratifier le marché de gré à gré passé entre la Ville et la Société Générale des Pompes funèbres.

» Dans cette lettre dont nous vous remettons copie ci-incluse, l'Union Commerciale disait particulièrement:

« Si, contre notre attente, l'autorité supérieure, après avoir annulé le marché de gré à gré intervenu entre la ville de Tourcoing et la Société Générale des Pompes funèbres, ne pouvait empêcher le monopole proprement dit, pour le transport des corps et son remplacement par la libre concurrence commerciale, nous demandons instamment que ce monopole soit exercé par la ville elle-même, qui exploite déjà directement les services du gaz, de l'ébouage, du Conditionnement, Service des eaux, etc. »

» Cette solution donnerait dans une mesure aussi large, satisfaction aux commerçants tourquennois et à la population, tout en étant une source de revenus pour la ville elle-même. »

» Nous venons vous prier ici, Messieurs, de bien vouloir étudier cette question des Pompes funèbres, comme service municipal.

» Nous estimons, qu'après réflexion, vous vous rendrez compte que l'exploitation de ce nouveau service pour la ville elle-même permettrait à cette dernière de se créer de nouveaux revenus, et ce, sans aucunement léser bien au contraire, les intérêts de la population et du commerce local.

» Indépendamment de tous ces avantages, il est certain que le service des Pompes funèbres comme service municipal, donnerait toutes garanties de décence, de régularité, de discipline, de correction, sans lesquelles, à l'heure actuelle, il revêt un caractère odieux et indispose bien des familles.

» Monsieur le Maire,
» Messieurs les Adjoints,
» Messieurs les Conseillers municipaux,

» Veuillez croire, en cette circonstance, que l'Union Commerciale n'a pas la prétention d'imposer ses desiderata, mais qu'elle cherche hors et avant tout l'intérêt général tout en mettant comme elle l'a toujours fait, toute question de politique et de parti-pris à part.

» Elle ose espérer, après les renseignements donnés ci-dessus, que vous accueillerez favorablement sa demande, si, comme elle en a la ferme conviction, l'autorité supérieure ne ratifie pas le marché de gré à gré passé avec la Société Générale des Pompes funèbres.

» Veuillez agréer, Messieurs, nos civilités empressées.

» Pour l'Union Commerciale:
» Le Président,
» Signé: M. POUGET. »

Au moment de fermer cette lettre, il nous arrive des réponses plus catégoriques encore au sujet du monopole accordé à la Société Générale des Pompes funèbres.

On nous écrit notamment:

« 1° Le Commerce et les particuliers de notre ville seraient certainement très heureux et auraient intérêt à la disparition du monopole accordé à la Société Générale des Pompes funèbres.

« 2° La Société Générale des Pompes funèbres exerce directement et indirectement tous les commerces se rattachant au deuil, tels que: couronnes, tentures funèbres, chapelles ardentes, lettres de faire-part, distribution à domicile, adresses, cercueils, crêpes, voiles, etc., etc. »

Cette lettre est la justification des plaintes que nous avons émises au nom des commerçants lésés et nous ne pouvons que nous associer à cette nouvelle protestation.

Il faut, coûte que coûte que cette question soit résolue dans le sens que préconise l'Union Commerciale; le marché de gré à gré conclu par M. Dron est illégal, les gens indépendants doivent s'unir pour riposter et montrer à M. Dron qu'il n'est pas seul à commander à Tourcoing.

L'Union fait la force et ce n'est qu'en protestant en masse qu'on parviendra à avoir gain de cause.

L'Union corporative, organe officiel du syndicat des patrons pâtisseries de la région du Nord, a publié, dans son numéro du 4^e juillet un très intéressant article se rapportant à la question des Pompes funèbres. Nous ne pouvons résister au plaisir de le reproduire in extenso:

« Nous avons suivi, ces jours derniers une

lutte intéressante entre l'Union Commerciale de Tourcoing et l'administration municipale de cette ville. La polémique a été engagée assez chaudement et les petits commerçants de Tourcoing ont obtenu grâce à l'Union Commerciale des effets que, s'ils s'étaient tenus isolés, ils n'eussent pu espérer; voici en quelques mots ce dont il s'agissait.

» La ville de Tourcoing vient d'ouvrir un nouveau cimetière assez éloigné du centre de la ville, la municipalité afin d'améliorer le service des pompes funèbres sentit le besoin de traiter un marché de gré à gré avec une société étrangère à la ville: La Société des Pompes funèbres de Paris. Premier mécontentement de certains loueurs de voitures qui, pensant que le monopole du service des pompes funèbres serait accordé par adjudication, avaient déjà fait acquisition d'un matériel assez coûteux. Ce n'est pas tout, la Société lança en ville des circulaires sur lesquelles était mentionné tout ce qui se rapporte au deuil: Lettres mortuaires, cercueils, couronnes, tentures, etc... enfin tout ce qui a trait aux funérailles. Cette circulaire annonçait donc une concurrence acharnée non pas à un commerce mais à dix; les commerçants s'émurent, protestèrent et l'Union Commerciale, ayant envoyé au Ministre un télégramme le priant de ne pas signer le contrat autorisant ce marché de gré à gré, répandit en ville à profusion une première et chaude protestation.

Le Maire de Tourcoing se rendant compte de l'échauffement des esprits suscité par le factum de l'Union Commerciale qui avait fait connaître au public les justes réclamations du petit commerce répondit en se défendant d'avoir voulu chercher autre chose que le bien du public arguant qu'aucune administration de la région n'eût pu faire les choses aussi convenablement que la Société qu'il avait amenée et que aucun monopole n'avait été accordé pour autre chose que le corbillard et finit par accuser les membres du bureau de l'Union Commerciale d'avoir cherché à faire œuvre politique.

Rien n'est plus facile à répondre aux soi-disantes réfutations de M. le Maire de Tourcoing et si nous en parlons ici c'est pour éclairer nos collègues de toute la région où semblable chose pourrait se produire.

» Cette question comme toute question commerciale intéresse tout patenté, à quelque commerce qu'il appartienne.

» Il est une chose que l'on ne doit point perdre de vue qui est, que toutes les corporations sont solidaires; si l'une disparaît ou baisse, toutes les autres en souffrent. Voici pourquoi nous touchons à cette question des pompes funèbres de Tourcoing.

» Il a été répondu que la Société des pompes funèbres n'avait le monopole que pour le corbillard et que si elle avait lancé ses circulaires c'était celles servant dans les autres villes où la Société exerce.

» La réponse est un faux-fuyant car il est notoire que lorsqu'un décès survient dans une maison, la famille, toute à sa douleur, accorde la préférence au premier qui se présente et s'offre à s'occuper de tout. La Société officielle avertie forcément la première enlèvera d'emblée et par la force des choses, neuf fournitures sur dix, d'où préjudice causé aux petits commerçants.

» Ne sachant plus comment se retourner et prenant la tactique habituelle aux politiciens, Monsieur le Maire de Tourcoing accuse les membres du bureau de l'Union Commerciale d'agir dans un but politique. Eh! Quoi donc! Ce spectre que nous voudrions voir écarté de partout sera donc toujours évoqué? Politique partout! Politique toujours! Pourquoi lance-t-on toujours ce mot dans les jambes des commerçants qui veulent défendre leurs intérêts? C'est parce que l'on sait combien le commerçant a horreur de la politique et que, si on peut arriver à tourner la question commerciale en question politique, ils se retireront de la lutte! Mais à Tourcoing on ne se laissera pas prendre à cette tactique qui commence à devenir ancienne: Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise et tous les trucs à force de servir finissent par s'éventer.

» Nos félicitations aux membres du bureau et du Comité de l'Union Commerciale de Tourcoing pour leur ardeur dépensée à la défense d'une bonne cause qu'ils feront triompher en restant sans cesse sur le terrain commercial. »

Comme on le voit, malgré le silence voulu dont l'*Avenir* entoure la question que son patron a traitée par-dessous la jambe, le marché de gré à gré est loin d'être homologué, non seulement par le Ministre de l'Intérieur, mais encore par le public à qui on a voulu faire croire que des vessies étaient des lanternes.

Tout le monde sur le pont!

AVIS AUX LECTEURS. — En raison de la Fête Nationale qui a lieu samedi prochain, le *Courrier de Tourcoing* paraîtra le vendredi soir, 13 Juillet.